

PARTIE A REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom **FERMIS**

Prénoms **Jean**

Grade **Soldat**

Corps **3<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> d'Infanterie Coloniale**

N<sup>o</sup> Matricule. { **22872** au Corps. — Cl. **1903**  
**1447** au Recrutement **Libourne**

Mort pour la France le **9 Avril 1918**

à **L'hôpital Maritime Rochefort-Mer**

Genre de mort **Méningite cérébro-spinale**

Né le **7 Mars 1883**

à **S<sup>t</sup> Pierre d'Acillon** Département **Charente**

Arr<sup>t</sup> municipal (p<sup>r</sup> Paris et Lyon), }  
à défaut rue et N<sup>o</sup>.

Cette partie n'est pas à remplir par le Corps.

Jugement rendu le **26**

par le Tribunal de **Libourne**

acte ou jugement transcrit le **deuxième dimanche**

à **Soigny (Yonne)**

N<sup>o</sup> du registre d'état civil

Sceau de la Faculté



Pap. G. TEXIER

1899-1900

1900-1901

UNIVERSITÉ  
DE BORDEAUX

CARTE  
d'Étudiant

La présente carte ne pourra servir de carte d'identité que si la photographie de l'Étudiant est apposée ci-contre.

Nom de l'Étudiant :

M. Ferris

(n° *Edgard*)

Étudiant de 2<sup>e</sup> année

Signature de l'Étudiant :

*Ferris*

Le Secrétaire :

*Chauzy*

Le Doyen :



## EXTRAIT

du Décret du 21 juillet 1897  
relatif au régime scolaire et  
disciplinaire des Universités.

ART. 6. — Une carte est délivrée  
gratuitement à tout étudiant imma-  
triculé. Elle ne vaut que pour l'année  
scolaire. Elle doit être renouvelée  
chaque année contre remise de la  
carte de l'année précédente.

ART. 7. — Les cartes d'étudiant sont  
rigoureusement personnelles. Elles  
ne doivent pas être prêtées.

Toute infraction à cet article est  
punissable d'une des peines prévues  
à l'art. 34 du décret sus-visé.

Faculté  
des  
Sciences

Université de Bordeaux

Certificat du Diplôme de Chimiste

Le Doyen de la Faculté des Sciences de  
l'Université de Bordeaux, soussigné, certifie  
que M. Ferris Jean  
né à St Pierre d'Aurillac (8<sup>de</sup>) le 7 Mars 1883  
a obtenu le Diplôme de Chimiste de la Faculté  
des Sciences de l'Université de Bordeaux, le  
20 novembre 1901 avec la mention passable

Bordeaux le 20 novembre 1901

Ferris

Reconnaisant la signature  
ci dessus,  
Je joins au dossier



J. Ferris

Le Doyen,



